DEPARTEMENT DU CALVADOS ARRONDISSEMENT DE BAYEUX CANTON DE COURSEULLES SUR MER COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N°2022-09-5.3

SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Conseil Municipal du 27 septembre 2022

Date de convocation : 20 septembre 2022 Date d'affichage : 21 septembre 2022 Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 13 – Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le 27 du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué à la Salle de SAINT EXUPERY, sous la Présidence de Monsieur Jean Luc VERET, le Maire

Etaient présents:

VERET Jean-Luc, MACHUREY Cécile, MARIE Jean-Claude, MARCIA Gérard, Houria BADEK, Pascale CLAUSER, MAULNY Ludovic, Catherine INNOCENT, POTIER Éric, ONILLON Philippe, DEHLINGER Marie-Christine, Jean CHANAL, COUTAND Françoise.

Pouvoirs:

MAILLARD Jean-Bernard donne pouvoir à MACHUREY Cécile BERTEMONT Philippe donne pouvoir à MARIE Jean-Claude HOFFNUNG Marie-Claude donne pouvoir à POTIER Éric DESCHAMPS Daniel donne pouvoir à MARCIA Gérard LEDUC DREAN Lysiane donne pouvoir à INNOCENT Catherine PAIN Marie-Laure donne pouvoir à Philippe ONILLON

<u>Secrétaire de séance</u> : INNOCENT Catherine

Le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et le Communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Travaux d'aménagement urbain

Les travaux envisagés permettront d'assurer les aménagements piétons et sécurisation de l'Avenue du Général AILLERET et la création du parc loisirs nature.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 513 802,82 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 513 802,82 € HT.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2023 et les inscrire au budget en section d'investissement.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

POUR: 16 voix, CONTRE: 3 voix

Fait et délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme au registre Transmis à la Sous-Préfecture le 29 septembre 2022

Le 1^{er} Maire-adjoint, Pour le Maire et par délégation

Cécile MACHUREY

___DE BAYEUX

ם מבח ממחם